

INFO AMD COVID 19

Maintien à domicile des agents

Depuis le début de cette crise, les agents dont la présence n'était pas nécessaire et pour qui le télétravail n'était pas possible étaient maintenus à domicile (AMD) avec une rémunération totalement conservée et l'ensemble de leurs droits préservés. (Info HCL du 24/03/2020).

Le 17 Avril 2020, la Direction Général et la DPAS nous informent que ces journées seront finalement comptées comme des Autorisations Spéciales d'Absence (ASA, que seulement 7h seront comptées et que ces journées ne génèreront pas de RTT.

A l'heure où l'engagement du personnel est loué de tous et où tous se sont mobilisés pour faire face à cette crise, il nous est apparu profondément injuste de pénaliser les agents en AMD alors que ce n'était pas de leur fait et qu'ils devaient rester joignables et mobilisables à chaque instant.

C'est pourquoi nous avons demandé et obtenu que les droits de tous les agents soient maintenus jusqu'au 11 mai et que les AMD correspondent à une journée de travail telle que prévue au planning et génèrent donc des RTT.

